

ARRETE N°22-066

ARRETE DE MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE du concours sur titres d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2^{ème} classe Session 2020

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu le décret n°2013-649 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu la délibération n°33-2018 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher en date du 31 mai 2018 m'autorisant à engager les procédures d'organisation des concours et examens ;

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France / Centre-Val de Loire, dite « convention IDF/CVL » ;

Vu l'arrêté d'ouverture n°19-046 du 6 août 2019 portant ouverture du concours sur titres d'éducateur de jeunes enfants ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire (CAP) de catégorie A en date du 10 octobre 2019 ;

... \ ...

Vu l'arrêté modificatif n°20-068 du 1^{er} octobre 2020 fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres du jury des concours et examens professionnels organisés par le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher au titre de l'année 2020 ;

Vu l'arrêté modificatif n°20-069 du 1^{er} octobre 2020 portant nomination du jury du concours d'éducateur territorial de jeunes enfants ;

Vu le procès-verbal du jury d'admission réuni en date du 12 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté modificatif n°21-054 du 28 octobre 2021 modifiant l'arrêté n°20-075 du 28 octobre 2020

Vu les nominations de Mmes ABAD Nathalie, ALVES GONCALVES Ana, ANSART Catherine, ARMENIO Sophie, BACHELIN Christel, BAGNARD Hélène, BARBET Orlane, BENEUF Sophie, BIZE Marie-Agnès, BLONDEAU Selma, BOUILLY Camille, BOULAIN Emilie, BREMOND Clémence, BRIVAIN Laëticia, CABARROU Delphine, CARDOSO Julie, CEDRASCHI Emilie, CHAN Morgan, CHAPLET Emeline, CHAREYRE Christelle, CHEMIN Adeline, COMMISSAIRE Alexandra, COULPIER Sophie, COUSIN Sandrine, CRISTINA Kateline, DAVID Camille, DE GOUVEIA Johanna, DELOR Laude, DENUET Adeline, DHOTE Flavie ; DUBOIS Aurélie, FELICITE Virginie, FERNANDES Sophie, FONTENEAU Elisa, FIVEL Rosalie, FRANCOIS Céline, GARCON Floriane, GOFFIN Patricia, GOMES DE OLIVEIRA Anémone, GIBRALTA Stéphanie, GRIMBERT Martine, GROLEAZ Maëlle, HEMERY-PIQUET Marie Line, JARNOUEN Patricia, KUTZNER Vanessa, LATTA Marthe, LE GALL Emilie, LEGLAND Johanna, LI FUT WAH Léa, LIGERET Ophélie, LOUIS Stéphanie, LOUISY-JOSEPH Mylène, MACEDO DA COSTA Magali, MAI-VAN Sébastien, MANIJEAN Myriam, MARTINEZ Laura, MASSARD Florence, MAS Coralie, MATUSIAK Manon, MONTIGNY Aurore, PACREAU Ophélie, PEAN Marion, PETIT Aurore, PIOT Faustine, PICARDO Zéphira, PIET Emilie, PLADYS Sandrine, REYNAUD Sylvie, RISSE Anne Hélène, RIVIERE Caroline, RODRIGUEZ Elodie, RODRIGUEZ PACHON Lola, ROUSSEL Céline, SEFFIH Semia, SERRANO Elodie, TABUTEAU Adeline, THIERRY Marie-Océane, TVERI Huguette

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude du concours d'éducateur territorial de jeunes enfants de seconde classe est mise à jour ainsi qu'il suit :

BAINVEL	Maud
BOULADE	Lise
CHALGHOUMI	Sarah
CHALUMEAU	Charlotte
CHARRA	Virginie
CIVIS	Christine
COLICCI	Laure
COLINOT	Pauline
CONRY	Joëlle
CONSIGNY	Laetitia
COUTTE	Laura
DAGNEAUD	Marjorie
DAVID	Marion
DESISSAIRE	Nadia
DEUDE BROSSETTE	Muriel
DINDINAUD	Claire
DUCARME	Tiffany
DUFOUR	Sonia
DUPLOYEZ	Naike
DURAND	Sandy
ESTREME	Christelle
FAVERIE	Christel

FOULATIER
FRANCIS
GARRET-FLAUDY
GAYDU
GOMBAUD
HABCHI
HIDALGO
JAGLINE
JAKUBOWSKI
KEROUANI
LACHAT
LACOUR
LAGNIEZ
LATHIERE
LAURIOU
LAVERNY
LE BRIS
LE BRIS
LE GOUX
LE LAY
LEBEGUEC
LEGRAND
LEPAGNOL
LESAINT
LEVIF
LEVITRE
LIENARD
LIGNON
LOUGE
MABIRE
MADEIRA
MAGASSA
MARIE
MENTEYNE
MERHAND
NIGER
PALANGHI
PRUVOT
RAKOTOBE
RAMDANI
RÉGIS
RIGOLLET
SAUBAN
SCHOUWEY
SEGARD
SEROT
THIENNOT
VIGNAULT

Amandine
Caroline
Harmonie
Amélie
Corinne
Ziloukha
Lucile
Marie
Béranger
Fatma
Emelise
Anaïs
Laurence
Hélène
Viviane
Audrey
Gaëlle
Manon
Marilyne
Julie
Marine
Christelle
Precillia
Barbara
Sophie
Cassandra
Soizic
Anne
Blandine
Fanny
Melanie
Audrey
Clémence
Carole
Maëlys
Claire
Thifaine
Maud
Oméga
Ghenima
Magali
Sophie
Chloé
Clémence
Agnes
Dorine
Lucie
Anne

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude est renouvelée au titre de la troisième année, elle sera prolongée pour une quatrième année à la demande des lauréats.

A échéance, la liste d'aptitude sera prolongée pour une durée minimale de 304 jours (calcul effectué en tenant compte des éventuelles périodes de chevauchement) soit jusqu'au 27/08/2025 compte tenu de la crise sanitaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à la Chaussée-Saint-Victor, le 28 octobre 2022

Le Président,



Eric MARTELLIERE